

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°80

Date de Publication
- 1 OCT. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
+ 1 OCT. 2018
Date de la convocation
17 septembre 2018

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BERTRAND à Mme le Maire
Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
Mme FOURETS à Mme MATEO

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Cassis Football Club.

A la demande de Madame le Maire, monsieur MORTELETTE expose à ses collègues que le Cassis Football Club, créé le 17 juin 2018, a pour but d'apprendre et d'enseigner le football.

Principalement axé sur la pratique des catégories U 6 à U 15, ce club est composé d'une équipe de dirigeants motivés et dynamiques et de formateurs diplômés et expérimentés.

Comme pour tous les clubs qui débutent, de nombreux investissements, notamment en matériel sportif sont à prévoir.

La saison a débuté fin août et la municipalité a décidé d'accompagner cette association pour la saison 2018/2019 en lui versant une subvention.

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser à l'association Cassis Football Club une subvention d'un montant de 5 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

